

communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 18 mai 2017

**ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE
CIRCONSCRIPTION DE POINT DOUGLAS – LE MARDI 13 JUIN
LES VOYAGEURS ET LES ÉTUDIANTS SONT ENCOURAGÉS À S’INSCRIRE COMME
ÉLECTEURS ABSENTS**

Les Manitobains et Manitobaines qui sont en vacances ou en voyage d'affaires n'ont pas besoin de renoncer à leur droit de voter dans l'élection partielle de Point Douglas.

Les électeurs admissibles de Point Douglas qui seront absents pendant le scrutin par anticipation (du samedi 3 juin au samedi 10 juin) et le jour de l'élection peuvent voter à titre d'absents à condition :

- d'avoir la citoyenneté canadienne;
- d'avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- d'avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- d'avoir l'intention de revenir au Manitoba dans moins de six mois.*

*Cette limite de temps ne s'applique ni aux membres des Forces armées canadiennes, ni aux étudiants qui font des études en dehors du Manitoba, ni aux personnes travaillant pour le gouvernement du Manitoba ou du Canada, ni aux gens vivant avec ces personnes.

Les demandes d'inscription au registre des électeurs absents sont disponibles sur le site Web d'Élections Manitoba : www.electionsmanitoba.ca ou au bureau du directeur du scrutin.

Tous les demandeurs doivent présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (comme le permis de conduire) ou deux autres documents portant leur nom. La date limite de présentation des demandes est le 10 juin à 20 h. Cependant, les demandeurs devraient essayer de présenter leur demande avant le 3 juin afin d'avoir suffisamment de temps pour recevoir le bulletin de vote et le retourner. Les électeurs devraient envoyer leurs demandes au bureau du directeur du scrutin :

Bureau du directeur du scrutin de Point Douglas

1072 rue Main

Winnipeg MB

R2W 5J3

Téléphone : 204-948-0632

Courriel : ROPointDouglas@elections.mb.ca

Tous les bulletins de vote des électeurs absents doivent parvenir au bureau du directeur du scrutin avant 20 h le jour de l'élection, le mardi 13 juin.

Les recenseurs continuent de faire porte-à-porte dans la circonscription électorale de Point Douglas afin d'ajouter les noms des électeurs admissibles à la liste électorale. Le recensement pour l'élection partielle se poursuivra jusqu'au vendredi 26 mai.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Porte-parole auprès des médias :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais: 1-866-628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca